Les professionnels des Centres culturels: 1001 pilotes, 101 navires, 1 cap à baliser ensemble.

Sommaire 57

Le mot du Président.....3
Bientôt la journée professionnelle!.....4
Actualités du secteur.....10
Chantier vers une révision du décret 10
Les Centres culturels et le cinéma.....17
Le statut d'artiste dans le colimateur.....21
La pensions des travailleurs des Centres culturels: quel avenir pour le 2ème pilier?.....24
Chroniques des jours heureux.....28
Renouvellement des Cartes pro.....30
Vie interne.....33

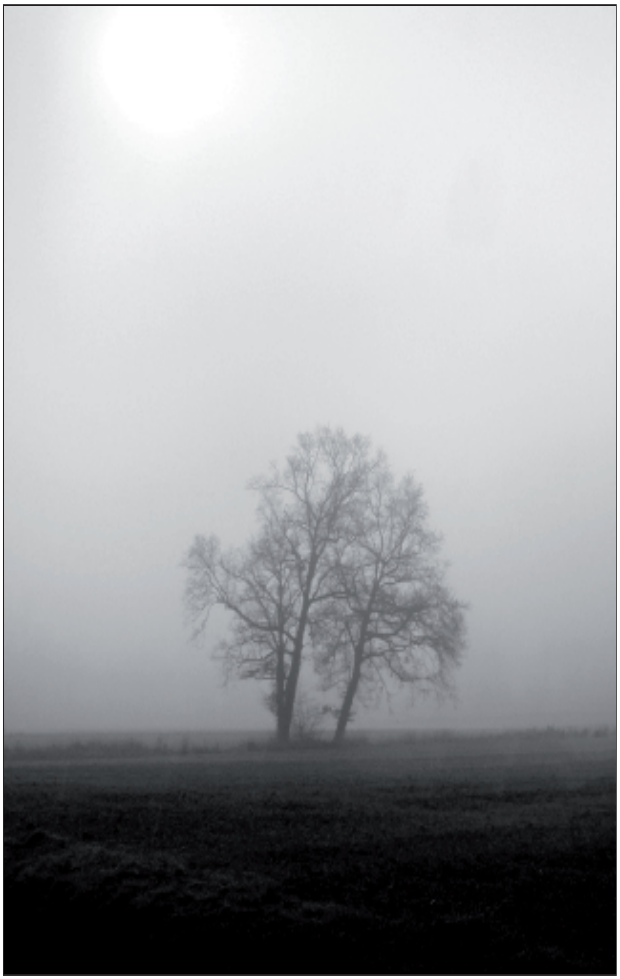

SECRET DE FAMILLE

Il se dit que, quelque part, en quelque temps, des gens se voient et se parlent.
Mais la confidentialité recouvre leurs débats.
Un nouveau décret pour les Centres culturels ?
C'est un peu comme un secret de famille.
Un secret de famille, Monsieur, ne se transmet que de museau informé à oreille avertie.
Oreille avertie ?
Alors que nos anciens s'inquiètent du confort incertain de leur future retraite, peut-on penser que le secteur des Centres culturels est encore adolescent ?
Je l'espère oui, d'une certaine manière, pour ce que l'âge bête recèle d'insoumission et de créativité.
Mais j'espère que non, car après plus de 40 d'existence, nous pouvons décemment prétendre à être informé.
Nous sommes invités la table des négociations.
Pour un banquet qui risque de se montrer long et harassant.
Rendre les armes avant de passer à table ? Jamais.
Un combat contre le temps.
Un combat contre les idées reçues.
Un combat contre les divergences d'opinion.
Un combat contre les intérêts non convergents.
Les énergies cumulées pour réfléchir de manière concertée à l'aboutissement d'un nouveau décret se doivent d'être récompensées, si c'est bien la volonté de tous. Tout doit être mis en œuvre pour qu'un texte soit rédigé, et pas seulement motivé par la conjoncture budgétaire mais aussi par la conviction que l'on est capable d'offrir un texte de référence plus adapté au contexte actuel.
Vite mais bien, telle était notre devise, lorsque nous avons été invité à partager le repas.
Associer le secteur à la réflexion, c'est une chose.
Communiquer ses intentions en est une autre.
Nous ne pouvons qu'encourager le Cabinet à communiquer. Vite et bien.
Communiquer, ce n'est ni se dévoiler ni se déforcer.
C'est gagner la confiance de tout un secteur qui se demande à quelle sauce il pourrait être mangé.

A notre santé (mentale) !

Christophe LOYEN, président

Bientôt la journée professionnelle!

Les professionels des Centres culturels: 1001 pilotes, 101 navires, 1 cap à baliser ensemble

Mardi 24 janvier 2012
de 9h30 à 16h30
Centre Marcel Hicter
La Marlagne - Wépion

Dans des circonstances qui se durcissent et malgré l'incertitude persistante quant au renouvellement et au futur cadre de leurs projets, les professionnels des Centres culturels continuent à donner le meilleur d'eux-mêmes pour faire vivre et partager la culture, pour par et avec les citoyens. Cette année encore, la journée de rencontre professionnelle de l'ASTRAC met à l'honneur l'énergie et le professionnalisme de ces travailleurs avec un programme riche qui s'adresse à toutes les catégories de métiers. La journée pro 2012: une occasion à saisir pour partager des expériences, discuter de la vie et de l'actualité de nos Centres culturels, réfléchir ensemble à des pistes pour le futur ou simplement se revoir ou faire connaissance entre collègues, complices et amis du secteur, dans une ambiance constructive et conviviale.

Votre inscription doit nous parvenir au plus tard le 15 janvier 2012

Votre participation financière est fixée comme suit:

- Membres effectifs de l'asbl ASTRAC, personnel des Centres culturels et associations du secteur en ordre de cotisation (d'adhérent) pour 2010 ou 2011, détenteurs de la Carte pro: 10 euros par personne

- Autres participants : 15 euros par personne

Votre inscription vous engage au paiement de la participation financière.

Le paiement se fera sur place en espèces.

Contactez-nous si vous voulez trouver ou proposer une solution de covoiturage.

Programme de la journée

9h30 : Accueil, café

10h00 précise : Début des travaux

Introduction de la journée. Nouvelles de l'ASTRAC. Par Christophe Loyen, président de l'ASTRAC

10h30 : Travail en ateliers (contenus développés plus loin)

- Atelier 1: L'éducation permanente du point de vue des Centres culturels
- Atelier 2: Artiste, publicitaire, technicien de l'image, interprète d'un projet culturel : les multiples visages du graphiste en Centre culturel
- Atelier 3: Vers une régie durable de nos Centres culturels
- Atelier 4: La pension des professionnels en Centres culturels et l'enjeu du deuxième pilier
- Atelier 5: Quel avenir pour la fonction d'animateur-directeur?
- Atelier 6: Les Centres culturels et les Bibliothèques publiques

12h30 : Repas, échanges informels

14h00 : Poursuite du travail en ateliers

15h30 : Conclusion des ateliers en séance plénière

16h00 : Nouvelles «Chantier décret». Echanges sur les travaux vers une révision du décret avec le Cabinet et la Direction des Centres culturels

16h30 : Fin des travaux

Atelier 1 : L'Education permanente du point de vue des Centres culturels

Animateur : Bernard Michel (Centre culturel de Fosses-la-Ville)
Avec : Denis Dargent (Présence et Action Culturelle Charleroi)

S'il est couramment admis que l'action des Centres culturels s'inscrit dans une logique d'éducation permanente, la mise en pratique de ce principe peut soulever de nombreuses questions. Qu'est-ce que l'éducation permanente ? Quelle définition en donnons-nous ? Quelle place y réservons nous dans notre projet culturel ? Et quelle serait la place de notre dans secteur dans l'univers de l'éducation permanente ? Comment se positionner vis-à-vis des autres acteurs de ce domaine et notamment de ceux régis par le Décret Education permanente ? Quelles spécificités, quelles complémentarités ? Quels partenariats pour quels objectifs communs ?

Cet atelier s'adresse aux animateurs-directeurs et aux équipes d'animation des Centres culturels. Les professionnels de l'Education permanente y sont bien sûr les bienvenus aussi.

Atelier 2 : Artiste, publiciste, technicien de l'image, interprète d'un projet culturel : les multiples visages du graphiste en Centre culturel

Animateur : Laurent Habran (Foyer culturel de Florennes)
Avec : André Richard (Centre culturel régional de Dinant)

Depuis toujours, la communication passe par le contenu et par la forme. Aujourd''hui encore plus que hier, dans la société visuelle qui est la nôtre, une communication qui se veut efficace se sert de représentations visuelles originales, pertinentes et adaptés au public cible. Dans nos Centres culturels aussi, nous avons appris à manipuler des images pour donner à nos messages force et pouvoir de séduction, pour susciter la curiosité, le désir de voir, d'entendre, d'apprendre, de comprendre, d'agir, de participer. Et cela en ciblant large, le plus large possible. C'est souvent toute une recherche de concilier notre envie, voire notre mission d'utiliser des modes d'expression innovants ou au moins contemporains et notre vocation d'atteindre et de toucher un maximum d'individus et de groupes de la population. Quelles sont les composantes de ce savoir-faire ? Comment acquérir les astuces du métier ? Comment tirer le meilleur parti de nos moyens et de nos contraintes ? Pour quel résultat ? Existe-t-il un « graphisme culturel » ?

Chargés de la communication, graphistes professionnels ou occasionnels au sein d'une équipe de Centre culturel, cet atelier est pour vous.

Atelier 3 : Vers une régie durable de nos Centres culturels

Animateur : Michel Gelinne (La Vénerie, Centre culturel de Watermael-Boitsfort)
Avec : Jan Ackenhausen (projet REcoEP), Chris Van Goethem (RITS)

De plus en plus, la préoccupation du développement durable se retrouve à tous les étages de la vie d'un Centre culturel. Qu'en est-il de la régie ? Quelles sont les initiatives existantes et que pouvons-nous faire pour repenser et adapter nos comportements et habitudes pour consommer moins et/ou mieux ? Quelles stratégies adopter à court, long et moyen terme ? Comment y associer nos équipes ? Comment faire passer le message auprès des intervenants tiers et auprès des artistes ? Leur créativité, peut-elle ou doit-elle dorénavant se passer de toute pratique dispendieuse ? Quelles politiques d'équipement futures pour allier le développement durable et l'artistique ? Vers qui se tourner pour des conseils avisés et pertinents ? Quel rôle de sensibilisation pour nos Centres culturels en lien avec l'ensemble de ces questions ?

Cet atelier s'adresse aux équipes techniques et à toute personne impliquée dans la régie des Centres culturels au sens large ou intéressée par la problématique du développement durable.

Atelier 4: La pension des professionnels en Centres culturels et l'enjeu du deuxième pilier

Animateur : Pierre Fasbender (Centre culturel de Habay)
Avec : Bernard Bayot (Réseau Financement Alternatif), Paul Guisen (ACC) (à confirmer)

La fin de carrière, vous y pensez ? Et si on essayait d'y penser avec nos employeurs ?
Le système belge des pensions repose sur trois piliers: le premier basé sur la redistribution entre actifs et retraités gérée par l'Etat, les deux autres basés sur la capitalisation pour plus tard, soit dans le cadre de pensions complémentaires souscrites par certains employeurs pour leurs employés, soit dans le cadre de formules de pension-épargne individuelles.

Cet atelier propose de s'attarder sur le second pilier. Quelles sont les initiatives « collectives » de pension complémentaire qui existent dans notre secteur ? Comment est-ce que cela fonctionne ? Qui peut en bénéficier ? Quel en est le coût ? Des exemples à suivre et à généraliser à l'ensemble du secteur ? Partage d'expériences et d'idées et tentative de positionnement.

Cet atelier s'adresse aux professionnels du secteur touchés par la problématique des pensions et notamment aux animateurs-directeurs qui réfléchissent à des solutions de type deuxième pilier.

Atelier 5 : Quel avenir pour la fonction d'animateur-directeur ?

Animateur : Etienne Pevenasse. (Centre culturel de Gerpinnes)
Avec : Nathalie Caccialupi (Centre culturel d'Aiseau-Presles)

Fonction hybride pour certains, fonctions multiples pour d'autres, la complexité de la fonction d'animateur-directeur interpelle de plus en plus.Comment la décrire ? Quelles sont les missions professionnelles de l'animateur-directeur? Comment l'animateur-directeur les vit-il ? Comment arrive-t-il à combiner des missions aussi diverses, si pas divergentes ? Quelles sont ses missions prioritaires ? Devient-il un gestionnaire avant tout ? Quel peut encore être son rôle d'animation ? Son rôle de direction, doit-il être renforcé ? Quelle est sa relation avec l'équipe ? Quelle est sa relation avec le CA, le bureau, le président ? Quels sont les différents visages de ce métier à travers la Fédération Wallonie-Bruxelles ? Est-il opportun de réfléchir à un profil de recrutement type ou à une procédure d'embauche généralisée ? Comment informer et préparer au mieux les candidats à ce métier ? Comment accompagner les nouveaux venus ? Toutes ces questions brûlantes seront abordées dans cet atelier.

Destiné aux animateurs-directeurs des Centres culturels, cet atelier s'adresse également à tous ses collègues et autres personnes potentiellement intéressées par le poste.

Atelier 6: Les Centres culturels et les Bibliothèques

Animatrice : Pascale Piérard (Centre culturel Ourthe et Meuse)
Avec la Direction de la Lecture Publique, Lucien Barel (Les Chiroux, Centre culturel de Liège), Philippe Coenegrachts (Bibliothèque Chiroux-Croisiers)(à confirmer)

Le nouveau décret sur la Lecture Publique a ouvert le champ d'intervention des Bibliothèques publiques en introduisant la notion d'animation et le principe de mise en réseau des opérateurs culturels au cœur de leur projet. A certains endroits, les bibliothécaires se tournent pour la première fois vers les animateurs du Centre culturel local pour y trouver de l'aide dans l'accomplissement de ces nouvelles missions, ailleurs, les équipes des deux structures se côtoient depuis de longues années pour concevoir et réaliser des actions conjointes. Quelles expériences et quelles possibilités d'appui, de mise en commun et de partenariat dans ces collaborations nouvelles et anciennes? Quelles spécificités, quelles complémentarités, quel projet commun ? Comment mener au mieux, ensemble et chacun de son côté, des missions qui se recouvrent partiellement ?

Cet atelier s'adresse aux animateurs et aux autres professionnels des Centres culturels qui entretiennent ou explorent des relations avec une Bibliothèque ou en charge de projets dans le domaine de la Lecture publique; les intéressés de ce secteur sont bien sûr également les bienvenus.

Bulletin d'inscription

à renvoyer avant le vendredi 13 janvier 2012
à ASTRAC asbl, BP 20 6820 Florenville ou par fax au 061/ 29 29 19. Ou inscrivez-vous par courriel : astrac@centresculturels.be

Nom: …….....

Prénom: …….....

Centre culturel/ ou association:
…….....

Fonction: ……
Courriel : …….....
Téléphone : …….....

S'inscrit à la rencontre professionnelle de l'ASTRAC du mardi 24 janvier 2012 à la Marlagne

Souhaite participer à

premier choix, l'atelier 1 2 3 4 5 6
deuxième choix, l'atelier 1 2 3 4 5 6

S'acquittera sur place du montant de

O 10 euros (membres ASTRAC, personnel des Centres adhérents, détenteurs de la Carte pro)

O 15 euros (autres participants)

Souhaite participer au repas de midi OUI NON

Date: Signature:

Chantier vers une révision du décret

Vous le savez, l'ASTRAC participe activement au chantier pour réactualiser le décret, chantier passé à la vitesse supérieure depuis le début de cette saison avec le lancement de plusieurs groupes de travail associant experts et professionnels du secteur.

Les personnes qui nous représentent dans ces différents groupes sont:

- groupe « de coordination» : **Pierre Mativa** (Wanze) et **Liesbeth Vandersteene** (ASTRAC) ;
- groupe « mission de base » : **Liesbeth Vandersteene** ;
- groupe « équilibre institutionnel » : **Pierre Mativa** et **Liesbeth Vandersteene** ;
- groupe « spécialisations » : **Marie-Eve Mareschal** (Marchin) ;
- groupe « scènes » : **Justine Dandoy** (Huy).

Les réflexions se tissent autour d'un premier canevas d'avant-projet de décret qui sert de point de départ des débats dans chacun des groupes et qui s'affine au fur et à mesure de l'avancement de leurs travaux.

Que vous rapporter de ces travaux?

Commençons par dire que, pour des raisons d'efficacité surtout, le chantier dans son ensemble fait l'objet d'une clause de confidentialité que nous ne pouvons que respecter.

Indépendemment de cette contrainte, la consistance et la complexité de la tâche sont telles que malgré des avancées sûres, il est encore trop tôt aujourd'hui pour en tirer des conclusions. Entre la volonté d'imaginer un nouveau cadre commun pour l'ensemble des Centres, et celle de permettre à chacun d'y trouver sa place sans devoir faire de trop importants sacrifices, entre le besoin de construire une théorie cohérente, compréhensible et mobilisatrice en adossement à la nouvelle réglementation et celui de prendre en compte les acquis du passé pour reconnaître les pratiques existantes dans leur multiplicité, le chemin est long et parfois escarpé.

Tout cela ne doît pas nous empêcher de vous faire part de notre satisfaction quant à l'écoute réservée aux différents représentants du secteur et la qualité des échanges. Ni de partager avec vous les principes généraux qui servent de fil conducteur à nos différents délégués. Les voici en cinq points :

(1) **continuité, ouverture**:

- Le nouveau cadre légal ne doit pas rompre avec les valeurs fondatrices du secteur, mais les renforcer grâce à un référentiel fort et à une réactualisation de certains concepts;
- Il faut éviter toute régression du secteur et ne pas hypothéquer l'avenir, malgré le contexte budgétaire difficile. Le nouveau cadre doit permettre l'innovation, le renouvellement du secteur et prévoir des pistes pour une évolution raisonnée.

(2) **clarté, cohérence, transparence**:

- Un cadre compréhensible pour tous les acteurs impliqués dans le projet "Centre culturel" est nécessaire à l'élaboration d'une action de proximité.
- Le nouveau cadre doit être logique, homogène et équitable; des modes de financement limpides et objectifs sont les garants d'un secteur uni dans sa diversité.

(3) **une mission "de base" esentielle et inévitable**:
Nous défendons une mission de base commune à l'ensemble des Centres:

- définie de manière souple,
- s'inscrivant dans une démarche d'éducation permanente pour par et avec les citoyens,
- caractérisée par la polyvalence et l'intégration des approches et disciplines culturelles,
- qui peut nourrir et se renourrir des spécificités que les Centres ont le choix de développer, en fonction des besoins, ressources et moyens des populations et de leurs caractéristiques propres.

(4) **mise en réseau, décloisonnement**:
Un encadrement est nécessaire pour appuyer les concertations et les collaborations des Centres culturels:

- grâce à une clarification de leur rôle vis-à-vis des autres opérateurs qui contribuent à la réalisation de leurs objectifs;
- grâce à un réel décloisonnement de l'Administration;

(5) **conforter les professionnels**:
Le nouveau cadre légal doit fournir le fondement pour une meilleure reconnaissance des différents métiers présents au sein du secteur.

Actualités du secteur ...suite

Notre participation aux différents volets du chantier décret se veut le reflet des réalités de terrain, telles qu'elles sont vécues par les professionnels du secteur, tous métiers confondus. Elle est nourrie par nos échanges avec ces professionnels, notamment lors des réunions mensuelles de notre conseil d'administration et des ateliers de travail partagé organisés à l'occasion de nos rencontres professionnelles de ces dernières années (1).

La réflexion n'est pas terminée!

Nous vous invitons vivement à continuer à enrichir notre positionnement de vos opinions, de vos expériences.

(1) A noter dans ce contexte : les quatre rencontres-ateliers dans le cadre du le projet « Les Centres culturels au cœur de la culture ? », mené entre octobre 2010 et janvier 2011. Contactez-nous pour recevoir le recueil des rapports précédé d'un mémorandum qui résume les conclusions des échanges.

Carte blanche

En guise d'invitation à la réflexion: trois points de vue, trois styles de penser et d'écrire, des questionnements qui se croisent.

Qu'il fait bon vivre en Centre Culturel !

Pascale Piérard est animatrice-directrice du Centre culturel Ourthe et Meuse, centre local de catégorie 3 qui fait un travail que l'on pourrait qualifier comme essentiellement « socioculturel » sur le territoire des communes d'Angleur et de Sclessin de la périphérie liégeoise . Elle prône une vision chaleureuse et optimiste dans laquelle le Centre culturel n'a pas à craindre le changement tant qu'il arrive à réellement s'ouvrir aux gens.

Depuis quelques temps déjà, on nous annonce son arrivée avec certitude mais les aléas des calendriers, des budgets, des accords, des désaccords, font que son intronisation est reportée d'année en année.

Ce n'est pas trop grave.

Si nous avons choisi de travailler en Centre culturel, c'est bien pour ces situations de flottement, de remise en question permanente, de falaise à proximité avec des versants abrupts prêts à modifier leur sillon afin de faire avancer le monde...

C'est bien parce que nous ne pouvons vivre sans les autres, sans penser qu'ensemble nous pouvons faire mieux, plus, autrement.

Alors que ce nouveau décret mette du temps à être couché sur papier ou pas, cela ne devrait pas nous atteindre.

Peut être devrions nous mieux anticiper? Pas la saison culturelle suivante, mais plutôt la façon de vivre de demain. La façon d'utiliser les deniers publics, de les partager, de les mettre au milieu de la place publique.

Peut être devrions être plus innovateurs et mettre notre énergie sur des brainstormings en équipe, en rue, pour toujours remettre le travail sur le métier?

Il y a certainement d'autres portes d'entrée que celles que nous franchissons.

Parce que, ce qui plait aux publics qui déposent leur manteau, leurs bambins, leurs parents, leur course contre le temps, leurs soucis du quotidien, quand ils viennent en Centre culturel, c'est bien cet optimisme et ces lucarnes de printemps, même en pleine période de gel....

A méditer ?

Marie-Eve Mareschal est animatrice-directrice du Centre culturel de Marchin, centre local de catégorie 1, reconnu pour la qualité de son action « spécialisée » dans le domaine des Arts plastiques. Le grand enjeu pour elle, dans cette révision du décret, n'est pas de consolider les acquis du passé mais bien réinventer un cadre à la fois ancré dans des valeurs démocratiques fortes et propice à l'imagination et l'expérimentation permanente.

Travailleurs de la culture, nous sommes contraints de regarder dans le blanc des yeux le tableau qui se dessine à nos yeux. Le nôtre, bien sûr, mais dans un même élan, celui du contexte dans lequel nous nous agitons : c'est la crise, et demain est inquiétant pour une part croissante de la population qui nous entoure.

Les Centres culturels sont en remise en question avec le fantôme d'un nouveau décret et les craintes nous gagnent. Craintes sur nos missions, sur nos moyens, sur notre avenir institutionnel, voire craintes pour nos emplois.

Dans ce contexte, il y a comme un nœud intérieur, un paradoxe, une tension contradictoire, un trouble que je voudrais m'efforcer d'exprimer ici, pour le partager.

En fait, je crois que j'ai peur d'avoir peur, parce que c'est le contraire de notre compétence première. Animer, c'est aller vers l'inconnu, donner « corps aux âmes ». La professionnalisation autant des artistes que des métiers de la culture a multiplié les reconnaissances, les secteurs, les spécialisations au cours de l'histoire récente.

Dynamique, richesse et qualité, certes, du foisonnement en Fédération Wallonie-Bruxelles. Mais à l'heure de l'adaptation de la loi aux réalités – ce qui entraîne le risque de son contraire – la tentation est forte, très forte de bétonner sa carapace, d'affirmer les contours précis – et donc limités – de notre action, de lustrer nos boucliers et de s'abriter derrière de rassurantes balises. Evidemment, puisque dehors, le chaos menace.

L'occasion est belle pourtant de secouer notre spécialité commune : nous sommes des Centres culturels, un de ces derniers bastions de la démocratie à tenir debout au carrefour des forces contraires, entre les personnes, les collectivités civiles, les disciplines artistiques, les pouvoirs locaux, provinciaux et communautaires. A bénéficier des subventions publiques pour faire émerger l'imprévu. A défricher pour faire place à la diversité culturelle comme autant de manifestations d'une humanité commune.

Comment oser affirmer aujourd'hui que notre compétence repose sur l'impalpable, l'improbable, l'impensable ? Mais si nous ne le faisons pas, alors peut-être que nous accepterons de faire un autre métier, celui qui, effectivement, sauvera notre peau. Je pousse un peu le bouchon, certes, mais nos contrats de travail sont ancrés sur des valeurs, ce qui est peut-être la première originalité de notre métier, et qui, aujourd'hui, ne s'avère pas la plus simple.
A méditer ?

Quatre questions

Jean Blairon est docteur en philosophie et lettres et directeur de l'asbl RTA (Réalisation Téléformation Animation), une association d'éducation permanente, d'insertion sociale et de formation des professionnels du le secteur de l'aide à la jeunesse qui publie le magazine de critique sociale « Intermag ». Bien familier avec les Centres culturels, il nous livre ses points de vue sur les enjeux du nouveau décret sous forme de questions, abordant quatre problématiques fondamentales tant pour notre secteur que pour l'ensemble du non marchand culturel : le rôle de la culture face à l'hégémonie de l'économie, l'absurdité et l'impuissance du pilotage technocratique, la fragilité du modèle associatif, les défis du nouveau paradigme des « droits culturels ». Les quelques notes de bas de page que nous avons insérées dans son texte renvoient vers des articles ou dossiers publiés par RTA qui approfondissent les thèmes évoqués.

(1) Comment éviter que les Centres culturels n'entrent dans la logique dominante du « développement », transformant les œuvres en produits, les populations en public, les actions en services... ?(1)

(2) N'assistons-nous pas à la promotion parallèle, dans tous les secteurs, d'un modèle unique de planification de l'action qui s'annule par accumulations incohérentes et saturation ? Un diagnostic social est ainsi demandé aux AMO, PCS, CRI, CAAJ (etc.) dans la plus grande des confusions ; le travail en réseau est souhaité pour tous, mais sans distinguer des formes de réseaux bien différentes...

Actualités du secteur ...suite

Nous sommes alors confrontés à la conjonction curieuse d'une assimilation (modèles unique) et d'une dispersion (multiplié, le modèle produit de l'incohérence).

(3) Le projet « Centre culturel » est-il réellement viable sans la signature par les pouvoirs locaux de la charte associative et sans déclinaison précise de celle-ci pour ce type d'associations ?(2)
(4) Quelle définition entend-on donner des « droits culturels » : se limitera-t-on à leur interprétation « esthétique » ou inclura-t-on une dimension existentielle (le droit à créer sa propre existence)?(3)

(1) J. Blairon, J. Fastrès, Le développement culturel, un centaure schizophrénique?, sept 2011: http://www.intermag.be/index.php?option=com_content&view=article&id=303:le-developpement-culturel-un-centaure-schizophrenique&catid=2:categorie-champ-culturel&Itemid=30
(2) J. Blairon, La charte associative: pourquoi et comment nous aimerions y croire, oct 2008: http://www.intermag.be/index.php?option=com_content&view=article&id=102:la-charte-associative-pourquoi-et-comment-nous-aimerions-y-croire-&catid=5:categorie-champ-associatif&Itemid=31. Et aussi : http://www.intermag.be/index.php?option=com_content&view=article&id=13:lassociatif-la-force-des-faibles-&catid=15:lassociatif-la-force-des-faibles-&Itemid=83
(3) Quelques contributions plus anciennes sur les droits culturels comme enjeu des luttes sociales de notre société : J. Blairon, Luttes interculturelles et conflit central dans la société programmée, déc 2005: http://www.intermag.be/index.php?option=com_content&view=article&id=65&Itemid=81. Et aussi : http://www.intermag.be/index.php?option=com_content&view=article&id=171:comprendre-le-monde-daujourdhui&catid=21:droits-culturels-alain-touraine-&Itemid=105

Pour ceux qui ont envie d'aller plus loin :

Surfez sur www.centresculturels.be pour relire, à la rubrique « **Nos activités** », le compte-rendu de **la table ronde du 12 mai 2011** « Un nouveau décret pour les Centres culturels: quels enjeux, quels besoins, quelles réponses ? ». Avec une introduction sur le pourquoi et le comment de la réforme et le rapport des échanges.

A la rubrique « **Actualités** », vous pouvez télécharger quelques textes relatifs aux « **droits culturels** », appelés à devenir le nouveau référentiel pour l'action de notre secteur.

Les Centres culturels et le cinéma

Alors que le nouveau décret devrait pouvoir nous apporter – croisons nos doigts – des pistes pour un réel décloisonnement des différents domaines de la culture et un nouvel encadrement des relations « exogènes » des Centres culturels, deux initiatives intéressantes sont en cours pour faire le point sur le cinéma en Centres culturels. Mieux connaître, comprendre et faire connaître les réalités de terrain et leurs évolutions, analyser les politiques de soutien, réfléchir de manière prospective à des solutions et des synergies innovantes, tels en sont les objectifs. Petite présentation par les porteurs de projet.

Un réseau pour valoriser et coordonner la diffusion cinématographique en Centres culturels

Dans le réseau des Centres culturels, nous diffusons régulièrement des œuvres audiovisuelles (films de fiction, documentaires, animations, courts-métrages) provenant de tous les horizons, notamment de notre plat pays ! Toutefois, il reste des pistes à explorer pour faire connaître l'ensemble de cette cinématographie. Bien des œuvres ne parviennent pas jusqu'au public, car peu voire pas connues, ou expulsées trop rapidement du circuit de

diffusion commerciale. Les nouvelles technologiques nous amènent aussi à repenser la diffusion du cinéma.

Sous l'impulsion du Centre du Cinéma et de l'Audiovisuel, de la Direction des Centres culturels et de La Vénerie, CC de Watermael-Boitsfort, plusieurs Centres culturels ont décidé d'entamer une réflexion commune sur leur travail de programmation cinématographique et sur les conditions de diffusion, avec l'objectif de créer à terme un réseau des programmateurs cinéma sur le modèle d'ASSPROPRO. Pour ce faire, une première réunion de travail réunissant les programmateurs intéressés aura lieu en décembre 2011.

Prix des Centres culturels

Comme première action commune visible, nous avons proposé de remettre un prix des Centres culturels lors du Festival du film documentaire Filmer à tout Prix (du 11 au 16 novembre 2011 à Flagey). Les documentaires – primés par un jury constitué de professionnels des Centres culturels(1) – bénéficieront en 2012 d'une diffusion dans plus de dix Centres culturels ; Watermael-Boitsfort, Morlanwelz, Verviers, Durbuy, Ath, Welkenraedt, Amay, Leuze-en-Hainaut, Tubize, Marche-en-Famenne, Andenne, Gembloux, entre autres, accueilleront les films et leur équipe artistique.

Voici les films primés (plus d'infos sur www.laplateforme.be) :

- « Le nom des choses » de Boris Van der Avoort (60') pour son humour, la découverte d'une approche pédagogique originale, son traitement cinématographique clair et les questions qu'il renvoie aux adultes.

-« Recardo Muntean Rostas » de Stan Zambeaux (26') propose un instantané, empli de dignité, de la vie d'un enfant d'immigrés, responsable de sa famille.

Vous souhaitez diffuser les films dans votre Centre culturel ? Vous souhaitez participer à la réflexion sur le cinéma dans votre lieu ?

Contactez sans tarder Roch Tran (roch.tran@cfwb.be) ou Thomas Prédour (thomas@lavenerie.be).

Thomas Prédour, La Vénérie, Centre culturel de Watermael-Boitsfort

(1) Le jury était composé de Evelyne Thomas (CC de Verviers), Thomas Prédour (Président - La Vénerie, CC de Watermael-Boitsfort), Sylvia Pigarella (CC de Tubize), Christophe Latet (CC de Durbuy), Philippe Hesmans (CC de Morlanwelz).

Projet « Ruralité et Cinéma »

Une démarche d'échanges et de réflexions menée par les opérateurs socioculturels des arrondissements de Dinant et Marche. La première étape aura lieu lors de la Table ronde du 20 mars 2012, dans le cadre de la 3è édition du festival de Film rural «A travers champs».

Parallèlement au Festival A travers champs où sont analysées les mutations des mondes ruraux par le biais d'œuvres cinématographiques, la table ronde Ruralité et Cinéma veut mettre en lumière les conséquences des mutations de la diffusion cinématographique sur les acteurs de la diffusion cinématographique culturelle dans nos régions rurales. Cette analyse se fait à partir des situations vécues par les opérateurs des arrondissements de Dinant et de Marche.

Ses objectifs sont :

(1) de faire en sorte que les acteurs socioculturels aient une représentation plus complète de leur secteur (diversités, difficultés, missions suivies …) et de présenter cet état des lieux du secteur aux pouvoirs publics concernés ;

(2) de dégager avec les diverses parties prenantes (pouvoirs publics notamment mais peut être aussi distributeurs, salles commerciales…) des hypothèses de nouvelles pistes, méthodes, …

Les organisateurs posent l'hypothèse que ce portrait permet à partir de l'analyse des systèmes de fonctionnement de ces structures, de dégager ensemble et pour l'ensemble des territoires ruraux de la Fédération Wallonie Bruxelles des scénarios innovants portant sur
- des modes de fonctionnement,
- des méthodologies,
- la mise en commun d'information, de promotion
- la mise sur pied d'actions communes,
- des revendications,
- des programmations,
- des collaborations, …
et qui tiennent compte des perspectives techniques, sociologiques, juridiques, économiques du secteur cinéma.

Un contexte en tension

Les opérateurs vivent des changements qui conduisent à des difficultés financières et des incertitudes pour l'avenir: fermeture de salle, parfois pour des pressions immobilières, modification des technologies, changement des habitudes de consommation du public…

Cependant, chez ces mêmes opérateurs, il existe une forte volonté commune de poursuivre la

Cependant, chez ces mêmes opérateurs, il existe une forte volonté commune de poursuivre la diffusion de qualité dans un autre type de relation avec le public, ce qui permet un maillage des missions de chacun.

Le point de vue : celui des «droits culturels»

Les organisateurs de la table ronde poursuivent tous des objectifs de développement culturel : éducation permanente, éducation à l'image, ouverture à diverses expressions, de diverses cultures, démocratie culturelle,… Aucun ne poursuit d'objectif « économico-financier » même si l'enjeu de gestion occupe une part importante de la démarche.

L'angle d'analyse choisi est donc celui de la culture, du non-marchand, ce qui – particulièrement en région rurale – n'exclut nullement les opérateurs marchands du secteur économique du cinéma. Les salles commerciales seront invitées et partie prenante de l'analyse soit en tant que partenaires potentiels ou réels des démarches culturelles, soit en tant que 'vestige d'un divertissement populaire de proximité'.

Cette démarche vous intéresse, vous souhaitez participer à la table ronde ou être tenu au courant de nos réflexions :

Carine Dechaux : 084/43 36 76 ccr.rochefort@skynet.be

Géraldine Cambron : 084/327372 cinemarche@marche.be

Corinne Vanvolsem : 084/244 885 corinne.vanvolsem@galromana.be

Les initiateurs de la démarche

***Cinémarche asbl** mène depuis 1999 une action permanente de diffusion du cinéma d'auteur dans le bassin de vie de Marche-en-Famenne. Cinémarche travaille en synergie avec la Maison de la Culture Famenne-Ardenne et Cinépointcom.*

***Le Centre culturel des Roches de Rochefort** organise un festival de films sur la ruralité, 2012 verra la 3è édition de «A travers champs».*

***Prospect 15** a été lancé en juin 2003 par le Centre culturel régional de Dinant, avec l'objectif de renforcer les liens entre les quinze communes de l'Arrondissement de Dinant et de mettre en place des stratégies transcommunales.*

*La fiche « Plateforme culturelle collaborative » du **GAL RoMaNa** vise à réunir autour d'enjeux communs les acteurs socioculturels des Communes de Marche, Nassogne, Rochefort.*

Corinne Vanvolsem, GAL RoMaNa

Le statut d'artiste dans le collimateur

Ce mois de novembre fut agité pour tous ceux qui sont concernés par le soi-disant « statut d'artiste » suite à une nouvelle circulaire de l'ONEM reprécisant les règles applicables aux artistes pour l'octroi des allocations de chômage. Pas mal d'informations ont circulé sur les réseaux artistiques et culturels, des « échanges » via la presse entre l'ONEM et l'asbl SMart ont provoqué plusieurs interpellations parlementaires, tant au niveau fédéral qu'à la Fédération Wallonie-Bruxelles, ainsi qu'une prise de position ferme de la part de la Ministre Laanan. Sans toutefois pouvoir régler la question de manière définitive. Faisons le point.

Un constat au départ : le « statut d'artiste » qui a suscité autant de polémiques n'en est pas un à proprement dire ; il s'agit d'un statut spécifique de chômeur. Il n'existe pas de réel statut donnant droit à une assurance de revenu pour les artistes en Belgique, mais bien un ensemble de dispositifs légaux qui donnent aux artistes, sous certaines conditions, accès à la sécurité sociale (allocations familiales, pensions, allocations de chômage, indemnités de vacances, …).

Dans la réglementation sur le chômage, des dérogations en faveur de certaines catégories d'artistes ou travailleurs du secteur artistique ont été adoptées dès 1991 pour prendre en compte les modalités spécifiques de leur travail – travail intermittent avec occupations de courte durée, rémunérations « au cachet » ou absence d'un lien direct entre le nombre d'heures prestées et la rémunération perçue – et en compenser les incidences négatives quant à l'accès aux allocations de chômage et aux montants de celles-ci. Dans le jargon, on parle des règles « du cachet » et « du bucheron » ou de la « protection de l'intermittence ».

La loi-programme du 24 décembre 2002, plus généraliste, vise à garantir une protection sociale complète à l'ensemble des artistes – créateurs, interprètes et techniciens – en assujettissant à la sécurité sociale des travailleurs toute personne qui fournit des prestations artistiques et/ou produit des œuvres artistiques contre paiement sans être établi comme indépendant (la présomption réfragable que l'artiste est un travailleur salarié).

La promulgation de cette loi, peut ou doit-elle, oui ou non, induire une application plus large du régime d'assurance chômage du secteur artistique ? C'est cette question qui a été au cœur des controverses ces

Actualités du secteur... *suite*

dernières semaines, suite à une remise en question des pratiques « généreuses » adoptées par certains bureaux de l'ONEM depuis quelques années, où le bénéfice des règles avantageuses aurait été accordé de manière souple à tous les artistes et techniciens du secteur artistique.

Mais notre histoire semble avoir commencé bien plus tôt : en janvier 2011, quand Bert Anciaux (sénateur sp.a et ex-Ministre de la Culture de la Communauté flamande) interpelle la Ministre Joëlle Milquet en charge de l'Emploi et de l'Égalité des chances en demandant une évaluation du statut social des artistes depuis 2003 et en réclamant, entre autres, des précisions sur l'évolution du nombre d'artistes émargeant de ce statut. La réponse de la Ministre, rendue en juin 2011, porte avant tout sur ce dernier point et démontre une nette augmentation du nombre de bénéficiaires d'allocations de chômage ayant déclaré des prestations artistiques rémunérées.

L'ONEM soupçonne des abus et réagit en publiant, le 6 octobre 2011, une circulaire qui tend à clarifier et à rendre plus stricte et homogène l'interprétation des règles régissant l'accès des artistes aux indemnités de chômage. Cette note précise plus concrètement que :

- la « règle du cachet » qui permet l'accès au chômage après un nombre de jours de travail moins élevé que chez un travailleur classique, ne peut être appliquée qu'aux prestations artistiques rémunérées à la tâche des musiciens et artistes de spectacle, y compris les artistes créateurs qui « tournent avec le spectacle », à l'exclusion de tous les autres artistes-créateurs et les techniciens du spectacle ;
- la règle de la « protection de l'intermittence » qui permet que le montant de l'allocation de chômage des travailleurs intermittents peut rester à son niveau maximal ne s'applique qu'aux artistes ou techniciens occupés dans le secteur du spectacle, à l'exclusion de tous les autres artistes dont la plupart des artistes-créateurs ;
- les différents bureaux de chômage doivent systématiquement vérifier le bien-fondé des demandes à l'aide des copies des contrats de travail.

Elle justifie l'exclusion de la plupart des artistes-créateurs par l'affirmation que ceux-ci sont en général occupés « sous le modèle des travailleurs indépendants » et perdent dès lors le bénéfice des allocations de chômage.

Très vite, les secrétariats sociaux et les fédérations professionnelles sont alertés et réagissent. La SMart notamment, dénonce l'incertitude juridique et le risque de précarisation qui résulte de ce changement brutal des pratiques en vigueur et n'hésite pas à poser la question de la légalité de cette nouvelle interprétation des règles. Le Directeur de l'ONEM répond qu'il ne s'agit pas d'une réinterprétation mais simplement d'une demande de preuves plus explicites pour vérifier la situation réelle des demandeurs.

Plusieurs interpellations ont lieu au niveau fédéral(3) et au Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, avec des prises de position plus ou moins marquées des Ministres concernées. Fadila Laanan n'hésite pas exprimer son incompréhension quant à ce qu'elle appelle une stigmatisation des artistes par une administration belge « en les soupçonnant d'être des profiteurs ».(4) Tout en défendant son administration, Joëlle Milquet se rejoint à elle pour lancer un appel au futur gouvernement pour étudier de plus près la question. C'est exactement ce que demande la SMart dans sa pétition pour le maintien et la sécurisation du statut de l'artiste, en exigeant la suspension de la circulaire de l'ONEM dans l'attente d'une concertation large sur la problématique de l'artiste et le chômage. Aujourd'hui plus de 21.000 personnes auraient apporté leur signature à cette pétition.(5)

A suivre donc, car la problématique est complexe à cause d'un flou important qui embrouille la lisibilité des règles sociales s'appliquant aux artistes et à cause de la non-adéquation de bon nombre de définitions et modalités légales à la réalité de l'activité artistique dans ses multiples apparitions. Comment, par exemple, qualifier l'artiste qui anime un atelier créatif pour un Centre culturel et y intervient avec ses compétences d'artiste mais sans produire une œuvre « à vendre » ? Et le climat actuel ne semble pas propice à la mise en place d'une solution pour faire évoluer le statut d'artiste vers une plus grande protection…

Tout cela ne doit pas nous empêcher, le secteur des Centres culturels, de déjà réfléchir entre nous et avec les autres secteurs culturels et artistiques pour proposer quelques réponses et au moins des arguments forts et partagés. En posant les objectifs et les résultats de la facilitation de l'activité et la pratique artistique dans notre société comme une plus-value importante pour le bien-être communautaire– qui peut, mais ne doit peut-être pas impérativement, avoir un impact direct sur le développement économique. Confortons nos décideurs politiques dans cette voie de reconnaissance pour tous les intervenants du secteur artistique, tant au niveau de la création que de l'interprétation et de la diffusion des œuvres, sans oublier les techniciens qui sont partie prenante des projets artistiques.

Michel Gelinne, vice-président de l'ASTRAC

(1) Pour lire la question et la réponse intégrales: http://www.senate.be/www/?MIval=/Vragen/SVPrintNLFR&LEG=5&NR=1059&LANG=fr
(2) Pour le texte intégral de la circulaire: http://www.fichier-pdf.fr/2011/10/28/lettreinfo-artistes-2011-doc-10618/#
(3) A relire sur : www.dekamer.be/doc/PCRI/pdf/53/ip052.pdf (discussions du 27 octobre 2011); http://www.senaat.be/crv/draft5-35.html (discussions du 17 novembre 2011);

http://www.dekamer.be/doc/CCRI/pdf/53/ic340.pdf (discussions du 22 novembre 2011 en Commission des Affaires sociales);
(4) A relire sur : http://www.pcf.be/req/info/document?id=001357175 (discussions du 22 novembre en Commission de la Culture)
(5) Pour signer la pétition : http://www.smartbe.be/fr/link/1011/7ef499

Et si on explorait la piste "deuxième pilier"?

La fin de carrière, vous y pensez, vous?

Emportés par le tourbillon incessant de la dynamique des Centres culturels qui nous emploient, confrontés sans cesse aux mêmes problématiques: préparer des budgets, animer une saison, gérer des infrastructures et des parcs de matériel, organiser des campagnes de communication, découvrir et faire découvrir de nouveaux artistes, justifier son existence face à des pouvoirs locaux – «cent fois sur le métier remets ton ouvrage» – souvent fort peu informés des réalités de nos métiers et des structures culturelles de leur propre commune, voire des actions développées par nos institutions, préparer des dossiers, des rapports d'activités,… nous avons tendance à oublier, nous tous, travailleurs des Centres culturels, qu'un jour… ça s'arrêtera!

Petit à petit, au fur et à mesure que le terme approche, on y pense, un peu, beaucoup, passionnément… la fin de carrière sera là un jour. L'idée se précise. Et un jour, on saute le pas… On se connecte à www.mypension.be, on s'identifie (lecteur de carte d'identité ou token) et on demande la prévision du montant de sa pension. Quelques jours plus tard, le courrier arrive… Pour ceux qui n'ont pas encore vécu l'expérience, préparez un tonifiant quelconque dans un verre à portée de main avant d'ouvrir l'enveloppe. Vous serez paré pour réagir une fois le verdict chiffré découvert!

Et là… on commence à compter! Et on peut tourner la question dans tous les sens, si on n'a pas pensé à préparer le terrain, il faudra faire des économies. Vous me direz, sur ce plan là, notre carrière nous aura appris beaucoup de choses, parce que faire des économies, dans le secteur, on connait!

Concrètement

Comment envisager sa fin de carrière avec une pension classique, avec une pension anticipée, ou une prépension? Mais surtout dans quelles conditions financières?

Premier élément important, il ne faut pas perdre de vue que les Centres culturels sont des asbl, nous travaillons dans le privé et non dans un service public, communal ou autre. La pension sera donc une pension du privé calculée sur la base des salaires perçus, des salaires qui ont mis du temps à atteindre 93,25% des barèmes en vigueur.

Que faire dès lors si l'on souhaite « assurer ces vieux jours » ? Des vieux jours qui peuvent débuter plus tôt qu'à l'âge légal de la pension : à partir 58 ans déjà.

Si vous désirez quitter **avant 65 ans**, deux formules sont à étudier en fonction de votre parcours professionnel et en fonction des nouvelles décisions du Gouvernement et de la Commission paritaire 329.
(1) **La pension anticipée** ne peut être prise dès 60 ans ; selon les nouveaux accords gouvernementaux pas avant 62 ans (à vérifier). L'ONP peut vous faire une simulation pour vous permettre de connaître le montant de votre pension. Dans ce cas vous bénéficiez d'une vraie pension de retraite.

(2) **La prépension** peut être prise dès 58 ans moyennant le respect d'une série de conditions. Pour en savoir plus référez-vous au texte de la CCT n° 17 tricies bis du 20 novembre 2007 et de la CCT du 30 mars 2009 de la CP n° 329/02.
Cette formule implique que votre employeur, le Centre culturel où vous travaillez, marque son accord et s'engage à vous verser une indemnité complémentaire à l'allocation de chômage normale. Dans ce cas, vous n'êtes pas considéré comme un travailleur bénéficiant de la pension de retraite.
Contrairement aux idées préconçues, cette formule peut aussi être intéressante pour votre employeur! Tout dépend de la comparaison entre votre coût salarial estimé jusqu'à vos 65 ans complété de votre indemnité complémentaire durant la période de votre prépension et celui de votre remplaçant. Un calcul que vous pouvez obtenir avec l'aide cumulée d'un service de personnel (s'il existe), un secrétariat social, le service juridique d'un syndicat ou autre organisme spécialisé.
Attention : cette formule nécessite que votre employeur soit d'accord et vous licencie. Les conditions prévues par les CCT vont subir des modifications suite aux décisions du nouveau gouvernement.

Si vous désirez quitter **à 65 ans**, il vous suffit de demander une estimation de pension de retraite à l'ONP (www.mypension.be).

Consigne importante : quels que soient vos projets ou décisions, conservez soigneusement vos données

La fin de carrière

Si vous désirez quitter **à 65 ans**, il vous suffit de demander une estimation de pension de retraite à l'ONP (www.mypension.be).

Consigne importante : quels que soient vos projets ou décisions, conservez soigneusement vos données de carrière, vérifiez les éléments pris en compte dans vos estimations (jours de travail, congé de maladie, ou de maternité, service civil ou militaire …), renseignez-vous auprès des services juridiques, syndicats, …

Mais aussi : quelle que soit la formule adoptée, si votre pension vous semble insuffisante au regard du travail accompli, des années prestées et surtout de votre carrière au sein d'asbl culturelles, il existe deux formules vous permettant de **compléter votre pension**.

Commençons par un bref rappel de la « règle des trois piliers » telle qu'on peut la relire sur le portail Belgium.be :
Le système belge des pensions repose sur trois piliers:

- Le premier pilier est celui de la pension légale. Ce pilier est financé par les cotisations obligatoires des travailleurs.
- Le deuxième pilier est constitué des pensions complémentaires souscrites par certains employeurs pour leur personnel.
- Le troisième pilier est financé par les assurances pension, souscrites individuellement auprès d'une banque ou d'une compagnie d'assurances.

Les deuxième et troisième piliers sont des régimes de pensions extralégaux. Ils permettent de garantir des revenus plus confortables durant la retraite.

L'épargne-pension individuelle contractée par le travailleur lui-même est sans doute la formule la plus connue et la plus pratiquée : l'employé cotise lui-même chaque mois ou une fois par an un montant de son choix et son épargne peut lui apporter une certaine somme lors de son départ à la retraite. Elle permet une réduction d'impôt (qui sera réduite sous le nouveau gouvernement), mais est taxée le jour du soixantième anniversaire.

Le second pilier en Belgique, quelques chiffres

En 2008, 60% des travailleurs salariés bénéficiaient du second pilier pris en charge par leur employeur. Les bénéficiaires sont à 88% des hommes.

60% des ouvriers jouissent du second pilier.

Le secteur non marchand est le parent pauvre du second pilier.

Un plan fédéral est en préparation depuis 2010 mais il ne comprend pas la convention paritaire 329.02, celle des Centres culturels.

Source : Conférence nationale des Pensions, l'Atlas des Pensions 2010

• elle est taxée à 16,50% voire même 20% selon les nouveaux accords gouvernementaux si vous retirez de l'argent avant vos 65 ans et est toujours taxée à 10,9% si vous la percevez à 65 ans ;
• d'autres taxes sont encore prélevées, tant chez l'employeur (3,5%) que chez le bénéficiaire (taxe communale pour les impôts).
• Cette formule présente toutefois comme avantage que l'employeur peut cotiser dès l'engagement d'un travailleur pour compléter sa pension de retraite et participer ainsi à son plan de retraite.

Ne serait-il pas temps que notre secteur se penche sur ce type de solutions pour permettre à ses professionnels de se construire une vieillesse plus sûre et plus paisible, par exemple en préservant une part de leur budget pour continuer à fréquenter les Centres culturels en tant qu'utilisateurs ?
Quelles sont les raisons de l'absence relative de ces assurances-pension collectives dans notre secteur ? Ne faudrait-il pas sensibiliser nos conseils d'administration à cette question ?
Un sujet à débattre certainement qui ne concerne pas que les vieux dinosaures de la culture, mais qui nous concernera tous dans un avenir proche ou lointain. C'est pourquoi l'ASTRAC a décidé d'y consacrer un temps de réflexion et d'échanges à l'occasion de la journée professionnelle du 24 janvier 2012. Nous sommes en contact avec l'ACC en ce moment pour l'organisation de l'atelier en question.

Etienne Pévenasse, vice-président de l'ASTRAC
Luc Logist, Centre culturel de Gembloux
Pierre Fasbender, Centre culturel de Habay

Et la question du financement éthique ?

Les fonds de pension font fructifier les cotisations des employeurs et de leurs salariés en les plaçant sur les marchés financiers. Avec une capitalisation estimée à 26 000 milliards de dollars, ces fonds constituent les acteurs majeurs des marchés financiers globaux. Etant soumis à la forte concurrence des autres fonds et évalués à une fréquence régulière, les gestionnaires de fonds de pension sont contraints à une logique de rendement à court terme en se pliant à l'«opinion du marché». D'où des comportements aussi moutonniers que les autres investisseurs…

Spectateur malgré lui

Nikos Kostakis est employé de l'association Athena Pronoia depuis 25 ans, association non marchande qui s'occupe des enfants préscolaires. Son employeur a souscrit pour lui un second pilier de pension auprès de la Bank of Cyprus : tout va bien, le train de vie de Nikos se maintiendra après sa pension. Sa banque confie la gestion de ses fonds de pension à un cabinet allemand qui délègue une partie de ce travail à un fond américain, lequel fond spécule sur la dette souveraine grecque pour accroître ses bénéfices… L'Etat grec est en mauvaise posture et coupe dans ses budgets. Les subventions à Athena Pronoia sont divisées par 3. Nikos se retrouve au chômage. Ah si seulement son argent avait été géré avec plus d'éthique…

Ma fille me demande un jour…

Notre chroniqueur anonyme a passé le flambeau. Nous avons trouvé un autre membre optimiste prêt à vous faire croire que ça finira bien par aller un jour…

- Dis papa, tu fais quoi comme travail ?

- Je suis animateur-directeur d'un Centre culturel, ma chérie.

- Oulà ! Ca a l'air compliqué ! Tu as deux métiers alors ? Animateur et directeur?

- Tu as raison, c'est un peu compliqué. En fait, oui, je fais plusieurs métiers. Je vais t'expliquer. Un Centre culturel, c'est un endroit, une maison, un bâtiment, dans lequel des gens réfléchissent pour proposer des activités culturelles pour d'autres gens. Tu te rappelles du concert que l'on a vu la semaine dernière, avec le chanteur qui vous a fait danser et qui vous a appris les noms des instruments ? Et bien, ça, c'est une partie des choses que l'on fait dans un Centre culturel. Des activités pour les grands mais aussi pour les petits. Des activités chouettes mais qui nous apprennent des choses, qui nous font sourire ou rire et qui nous font aussi réfléchir.

Le théâtre que tu vas voir avec l'école, c'est aussi le Centre culturel qui l'organise.

Et le nouveau chemin où nous sommes allés faire du vélo hier, ou la brocante dans notre quartier, ça aussi, ce sont des résultats de projets du Centre culturel.

Tu comprends ?

- Oui. Mais toi, tu fais quoi dans tout ça? Tu fais tout tout seul ?

- Non non ma chérie, je travaille avec d'autres gens. Nous sommes une équipe et je suis le chef de cette équipe. Nous travaillons ensemble. Et nous travaillons aussi avec d'autres gens : la bibliothèque, les communes, des artistes, les commerçants parfois…

Mon travail, c'est aussi de préparer tout ça. De contacter les gens, voir s'ils sont d'accord de travailler avec nous, d'aller voir des spectacles de théâtre ou des concerts puis de les faire venir dans le Centre culturel. Je dois préparer un calendrier des activités. Comme le calendrier dans la cuisine à la maison, où l'on note ce qui est prévu.

- Et ça coûte cher tout ça ?

- Ca coûte de l'argent, oui. Parfois pas beaucoup, parfois beaucoup. On reçoit des sous pour pouvoir travailler et faire fonctionner le Centre culturel. Je dois faire attention à ne pas trop dépenser d'argent, à

ne pas gaspiller. On doit montrer un bon « bulletin » chaque année.

Car j'ai aussi un chef, qui regarde si le travail est fait correctement.

- C'est vraiment compliqué quand même ! Donc, ça c'est ton travail de directeur. Mais alors, ton travail d'animateur, c'est quoi ?

- Euh… Je vais te dire franchement, je ne sais pas. En fait, mon travail de directeur me prend tellement de temps que je n'en ai plus pour être animateur. Heureusement, dans l'équipe, il y a des animateurs, qui s'occupent du théâtre dans les écoles, de faire des affiches pour les spectacles, qui gèrent la brocante…

- Et tu aimes bien ton travail ?

- Oui ma chérie. C'est un chouette travail, car je fais plein de choses différentes tous les jours, je rencontre plein de gens, et on donne aux gens et aux enfants l'occasion de découvrir de chouettes choses ! Mais c'est un travail difficile, justement parce qu'il est très très varié.

Tu comprends un peu mieux maintenant ?

- Oui papa. Je n'ai pas encore tout compris dans les détails, mais c'est normal, parce que je suis encore petite !

Sébastien Wilkin, Centre culturel du Beau Canton

Renouvellement des Cartes pro

Avis aux professionnels du secteur : il est encore temps de renouveler votre Carte professionnelle!

Le projet de la Carte professionnelle continue lentement mais sûrement sa progression. A l'entame de sa troisième saison, que peut-on dire de concret ?

Le nombre de détenteurs de la Carte pro reste constant; environ 240 demandes à chaque renouvellement. Le nombre de partenaires, quant à lui, est en nette augmentation; nous comptons actuellement 77 Centres culturels partenaires et pas moins de 24 autres lieux conventionnés, les derniers arrivés étant la Ferme du Biéreau à Louvain-la-Neuve et le Centre culturel de Braives-Burdinne. Vous trouverez la liste complète dans la rubrique Carte pro de notre site internet (http://www.centresculturels.be/carte_pro/carte_pro.html).

Mais il y plus. Car, au-delà du simple fait de se conventionner avec l'ASTRAC pour ce projet, nos partenaires sont dans l'attente d'une véritable relation privilégiée avec les détenteurs de la carte qui leur permettrait de mieux faire connaître leur action aux professionnels de notre secteur. C'est pour cela que l'ASTRAC a lancé une nouvelle infolettre dédiée exclusivement à la Carte Pro et qui sera envoyée aux détenteurs une fois par trimestre. Le premier numéro est sorti en novembre, il est à présent consultable sur notre site www.centresculturels.be. N'hésitez pas à nous transmettre vos avis et commentaires afin de pouvoir améliorer tant sa présentation que son contenu.

Trouver de nouveaux partenaires, rédiger l'infolettre, collecter les données des demandeurs (dont certains sont parfois en retard et loupent le train) et faire réaliser les cartes: tout cela prend beaucoup de temps pour une équipe petite comme la nôtre, c'est pourquoi, nous comptons sur vous et sur votre compréhension si certains délais vous paraissent parfois un peu long.

Vous pouvez nous aider à améliorer et à amplifier notre initiative !

Avez-vous essayé de négocier vous-mêmes, carte à la main, des avantages auprès de certains opérateurs ? Vous êtes en contact avec certains

lieux culturels susceptibles de devenir partenaire ? Envoyez-nous par mail le témoignage de vos expériences avec votre Carte pro. Ce qui a marché ou ce qui n'a pas marché ; toutes vos infos pourront servir à l'évaluation et au futur développement de ce projet.

Comment faire pour recevoir la Carte pro 2011-12 ?

La Carte pro peut être demandée par tous les professionnels du secteur des Centres culturels agréés, toutes catégories de métiers confondus. Contrairement à certaines idées reçues déjà entendues ici ou là, il ne s'agit pas d'une carte destinée aux professionnels en charge du visionnement; même les membres des équipes techniques et administratives peuvent bénéficier des nombreux avantages qu'elle procure. Pour l'instant, elle n'est toutefois pas accessible aux bénévoles, ni aux administrateurs ou membres des conseils culturels.
Que vous soyez déjà détenteur de la carte ou que vous soyez demandeur pour la première fois, la démarche est très simple.

Il vous suffit de remplir le bulletin d'inscription ci-joint, de nous le renvoyer par email accompagné d'une photo d'identité scannée au format jpeg (300dpi) et d'effectuer le versement de 5,00 euros sur le compte 068-2135341-10.

Si vous avez déjà une Carte pro de la saison passée, il n'est pas nécessaire de nous renvoyer votre photo.

Attention : n'oubliez pas de mentionner en communication de votre virement votre prénom et nom suivis de la mention «cartepro1112». Exemple : «VincentBertholetcartepro1112 ». Ces informations sont indispensables pour identifier votre paiement. En cas de paiement groupé, envoyez-nous un email avec toutes vos informations et un formulaire par travailleur.

Dernière limite pour envoyer vos demandes: le vendredi 27 janvier 2012.

Derniers détails

Notre Assemblée générale du 12 mai dernier a été l'occasion de modifier les statuts de notre asbl, entre autres en ce qui concerne les droits et obligations des différentes catégories de membres de l'ASTRAC.La modification, en cours de publication, entrainera quelques changements pour les détenteurs de la Carte pro également dès 2013 – nous vous en informerons en temps voulu.

Demande de Carte professionnelle

à renvoyer avant le vendredi 27 janvier 2012
à ASTRAC asbl, BP 20 6820 Florenville ou par fax au 061/ 29 29 19. Ou inscrivez-vous par courriel : astrac@centresculturels.be

Prénom : .....

Nom : .....

Centre culturel .....

Adresse mail*: .....

Fonction au sein du Centre culturel*:
- o direction
- o animation
- o communication/graphisme
- o programmation
- o régie technique
- o administration
- o manutention/entretien

Je joins une photo (couleur ou noir et blanc format photo d'identité).
Je déclare faire partie du personnel du Centre culturel.

Fait à ..... le .....

Carte professionnelle...suite

Dans l'attente du nouveau régime, la Carte pro 2011-2012 sera exceptionnellement valable d'octobre 2011 à décembre 2012 !

Rappelons aussi que pour l'instant, votre contribution de 5,00 euros pour la Carte pro reste bien distincte de la cotisation individuelle (de 5,00 euros également) des membres effectifs de notre asbl. Rien ne vous empêche de vous investir encore plus activement dans l' asbl ASTRAC en vous affiliant !

Contactez-nous pour plus d'informations.

Avis aux partenaires

Nous faisons appel ici aux Centres culturels qui ne nous ont pas encore rejoints dans cette aventure. Faites-nous vite savoir si vous souhaitez nous soutenir pour la nouvelle saison: cela nous permettra de vous inclure dans la prochaine édition de notre Guide.

Personne de contact :
Frédéricque Bigonville
0477 877 738
secrétariat@astrac.be

Réunions de l'ASTRAC

Voici les dates des prochaines **réunions du Conseil d'administration** de l'ASTRAC en 2012:

- mardi 10 janvier au Centre culturel de Gembloux
- jeudi 16 février - lieu à déterminer
- mardi 13 mars - lieu à déterminer
- jeudi 19 avril - lieu à déterminer
- jeudi 14 juin au Centre culturel du Beau Canton à Chiny

Les réunions du CA se tiennent généralement entre 10 et 16 heures et sont mensuelles (sauf entre juin et septembre). Elles sont ouvertes à tous les membres effectifs de l'asbl.

Intéressé à mieux connaître l'ASTRAC, à participer à nos discussions et à nous présenter votre Centre culturel et son équipe ? Votre Centre culturel peut accueillir notre CA pour l'une de ses réunions en 2012! Prenez contact au 061/ 29 29 19 ou à astrac@centresculturels.be.

Un tout grand merci aux équipes des Centres culturels de Chapelle-lez-Herlaimont,Marche-en-Famenne, Ath, Chiny, Fosses-la-Ville, Braine-l'Alleud et Florennes qui nous ont accueillis en 2011!

La journée professionnelle 2012 aura lieu le **mardi 24 janvier** à La Marlagne à Wépion et s'adressera traditionnellement à l'ensemble des professionnels des Centres culturels, tous métiers confondus. Retrouvez le programme complet à la page 4.

Bloquez aussi dès maintenant la date de notre Assemblée générale 2012 qui sera l'occasion de fêter notre 20e anniversaire !

La fête se tiendra le **mardi 8 mai** au Centre culturel de l'Arrondissement de Huy.

Contacts

Vous pouvez contacter l'ASTRAC par courriel à l'adresse suivante : <astrac@centresculturels.be>.

Nos numéros de téléphone :
061/ 29 29 19
0477/ 87 77 38 (Frédéricque Bigonville)
0475/ 26 82 25 (Liesbeth Vandersteene)
Notre numéro de fax : 061/ 29 29 19
Notre adresse postale : BP 20 6820 Florenville

Tous ces renseignements ainsi que d'autres informations précieuses sont à relire sur notre site web <www.centresculturels.be>.

Notre numéro de compte : 068-2135341-10
Notre numéro d'entreprise : 0447.235.722

Conseil d'administration

Notre dernière AG a été l'occasion d'un renouvellement partiel de notre CA. En voici la nouvelle composition :

Les membres du bureau sont :
Président: Christophe Loyen (Chênée).....04/ 365 11 16
Vice-Président: Étienne Pévenasse (Gerpinnes)..... 071/ 50 11 64
Vice-Président: Michel Gelinne (Watermael-Boitsfort) .. 02/ 663 85 58
Secrétaire: Justine Dandoy (CCR Huy)..... 085/ 21 12 06
Secrétaire adjoint : Hervé Persain (CCR Huy) 085/ 21 12 06
Trésorière: Pascale Pierard (Ourthe et Meuse) 04/ 366 10 61
Trésorier-adjoint: Jean-Luc Gustin (Sprimont)..... 04/ 382 29 67

Les autres administrateurs sont :
Pierre Fasbender (Habay) 063/ 42 41 07
Solenne Le Breton (Antoing).....069/ 44 68 00
Marie-Eve Marechal (Marchin).....085/ 41 35 38
Pierre Mativa (Wanze) 085/ 21 39 02
Bernard Michel (Fosses-la-Ville).....071/ 71 46 24
Laetitia Rasschaert (Watermael-Boitsfort) 02/ 663 85 58

Nos administrateurs sont à votre service, n'hésitez pas à les contacter !

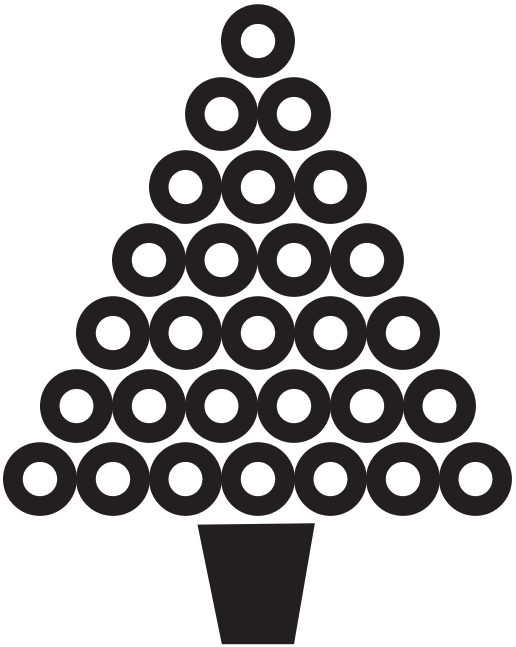

Passez de belles fêtes de fin d'année... au revoir en 2012 !